Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260505-2026_110-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 43
Présents : 41
Absents représentés : 2

Date de la convocation : 29 avril 2026
Date d'affichage : 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Couesnon Marches de Bretagne, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres titulaires (par ordre alphabétique) :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Droniou, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, M. Dusautoy, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Hubert, M. Janvier, M. Le Gonidec, Mme Lemercier, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Était absente excusée et représentée : Mme Blanc est représentée par M. Janvier, Mme Bondiguel représentée par M. Le Gonidec,

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_110_020-1.1 : Avenant marché public de réfection de la voie communale n°4 sur la commune de Saint Germain en Coglès

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération 2026-49 en date du 10 mars 2026 attribuant le marché de réfection de la voie communale n°4 sur la commune de Saint Germain en Coglès à l'Entreprise PIGEON TP.

Le titulaire du marché, par courrier en date du 9 avril 2026, a alerté Couesnon Marches de Bretagne, sur les difficultés d'exécution du marché lié au contexte mondial actuel et notamment l'inflation des prix et les pénuries de matières premières entrainant un bouleversement temporaire de l'économie du contrat.

En conséquence il apparaît nécessaire d'aménager l'exécution du marché pour prendre en compte ces difficultés.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260505-2026_110-DE

Le présent avenant a pour objet d'organiser un phasage du marché pour permettre d'assurer son exécution.

- Phase 1 : engagée à compter du 27 avril 2026 porte sur les travaux de mise en sécurité, d'élargissement de voies et de busage des fossés. Ces travaux ne sont pas impactés par les pénuries de matières premières et d'inflation des prix du fait des approvisionnements préalablement réalisés.

- Phase 2 : « réalisation de la couche de grave bitume et du tapis en enrobés définitifs » porte sur l'achèvement des travaux et devra être réalisé au plus tard avant fin mai 2027. Le délai global d'exécution du marché est modifié pour prendre en compte les difficultés économiques causées par le contexte mondial ainsi que les contraintes météorologiques et techniques (notamment l'impossibilité de fermer l'accès à la voirie pendant certaines périodes).

Afin de prendre en compte la situation économique, les travaux objet de la phase 2 seront actualisés en application des dispositions du cahier des clauses administratives particulières qui s'imposent dès lors que les travaux débutent plus de trois mois après la date de notification du marché.

La durée d'exécution globale du marché correspondant à la durée initiale d'exécution des prestations était de deux mois se trouve modifiée ainsi : l'achèvement maximal des travaux est fixé à fin mai 2027.

Le Conseil Communautaire est invité à délibérer sur la validation de l'avenant correspondant à ce nouveau phasage des tranches ainsi que sur la modification de la date d'achèvement maximal des travaux à savoir le 27 mai 2027.

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide l'avenant tel que présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Président à signer les documents d'avenants correspondants.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Olivier GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE